

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Christian Bouillet 3^{ème} adjoint, Virginie Baclet 4^{ème} adjoint, Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Jérémie Rynois, Sylvain Orenge, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon.

Absents ou excusés : Myriam Fanget (pouvoir à Thierry Dupuis), Christophe Meurenand.

Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Une nouvelle directrice générale des services a été nommée au 1^{er} septembre 2025, Hélène BABIN DELLON.

Deux communes (Cerdon et Serrières sur Ain) ont décidé de ne pas transférer leurs compétences eau et assainissement. Pour toutes les autres le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2026.

Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le conseil a validé la proposition du Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain pour le remplacement de 153 points lumineux à forte puissance et 10 modules de gestion de commande, pour un montant total de 111 300 € TTC. La commune aura à sa charge une partie des travaux (42 198,35 €), qui se dérouleront au printemps 2026. Deux points lumineux seront également installés Chemin de Champagne, et cinq points lumineux remplacés aux Prés de la Colombière pour un reste à charge de 10 033,34 €. Une étude est lancée pour la troisième tranche de remplacement des points lumineux et armoires de commande.

Conventions

Dans le cadre de l'extension du réseau électrique pour la desserte de la nouvelle station d'épuration, le conseil a validé la proposition de convention de passage, et autorisé le Maire à signer les documents associés. Cette extension concerne la parcelle E 234, propriété de la commune.

Le conseil a autorisé le 1^{er} adjoint à signer la convention proposée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la mise à disposition d'un de ses agents, délégué à la protection des données. Cet agent interviendra en mairie pour mettre en place les directives du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Eau et assainissement

Le conseil a validé le recours à trois sous-traitants pour la réalisation de différents travaux à la station d'épuration, dans le cadre du marché conclu avec le Groupement SAUR, BTP CHARVET, ACEA :

- CAP Béton – Saint Marcel de Bel Accueil (38) : Réalisation de travaux de coulage de radiers en béton, 25 000 €
- HP2F – Saint Savin (38) : Réalisation de travaux de charpente couverture, 36 737 €
- SARL STID – Noyarey (38) : Réalisation de travaux de serrurerie (fourniture et pose de portes et fenêtres), 29 229,85 €

Commissions travaux et aménagement

Les problèmes de chauffage à l'ATHol ont été évoqués ainsi que les modifications susceptibles de permettre une utilisation confortable à coûts limités.

La proposition de la SARL FP-ETC a été retenue pour la réalisation d'un schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie sur 6 hameaux de la commune pour un montant de 8 940 € TTC. Une autre offre (15 120 €) a été déclinée.

Le conseil a été informé :

- du report des travaux de réfection du passage surélevé Rue du Docteur Hubert et du Chemin de la Folliat.
- de la réalisation prochaine de marquages sur la Place de Fromente afin de sécuriser l'accès au Chemin de la Plantée. A noter : la rétrocession à la commune du délaissé appartenant au Département sera prochainement finalisée.

Le conseil a été informé du projet de réhabilitation d'un bâtiment au Domaine de Thol par le centre social Le Cocon. Un bâtiment actuellement inoccupé pourrait être réparé et aménagé par le centre social pour y héberger ses activités. Si le projet, financé à 80 % par la CAF, va à son terme, un bail emphytéotique pourrait être établi. M. le Maire indique que le Cocon est le 1^{er} centre social rural itinérant au niveau national.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

L'état des lieux se poursuit. Une réunion avec les services de la communauté de communes aura lieu prochainement concernant les réseaux eau et assainissement.

Vie Scolaire

146 enfants ont fait leur rentrée début septembre (soit 20 de moins que l'année dernière). Ils sont répartis sur 7 classes. 2 nouveaux enseignants ont intégré l'équipe pédagogique.

Différents travaux ont été réalisés durant l'été :

- . Installation de deux bancs dans la cour,
- . Remplacement de casiers dans une classe,
- . Remplacement de la plaque républicaine à l'entrée de l'école (suite à vandalisme),
- . Remplacement de chaises.



Vie Associative



23 associations étaient présentes au le forum des Associations, ont présenté leurs stands et procédé aux adhésions pour la nouvelle saison. De nombreuses animations et démonstrations étaient proposées également. Deux jeunes de la commune ont été mis à l'honneur pendant le forum (Arthur DUSSAUSSOIS, gagnant du concours photo de la Communauté de Communes, et Maëlle VEY, championne de France de Karaté).

Une subvention de fonctionnement de 150 € a été attribuée à l'association les Clowns de Pandore.

Le conseil a été informé de la proposition de la Région Auvergne Rhône pour la mise à disposition gratuite d'un barnum 3m x 3m à destination des associations de la commune. Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande auprès du conseil régional.

La réunion pour établir le calendrier des manifestations 2026 est programmée pour le 9 octobre 2025. Toutes les associations sont invitées à participer, afin d'évoquer les nouveautés associatives, échanger sur les activités et besoins de chacun et permettre les arbitrages en cas de collision de dates.

Communication

L'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu à l'ATHol le 6 septembre, à l'occasion du forum des associations.

Le marché de Noël aura lieu le 6 décembre après-midi. Les exposants des précédentes éditions ont été contactés ; une communication a été faite sur les réseaux sociaux pour rechercher de nouveaux exposants. Amateurs, professionnels...

Il est encore possible de s'inscrire auprès de la mairie (04 74 37 77 16 ou mairie@neuvillesurain.fr).

La commission communication travaille sur le projet d'affichage au Parc des Peupliers (règlement...).

L'association « Ecomusée Les Vieux Clous » a été sollicitée pour la réalisation de panneaux d'affichage, en remplacement des panneaux actuels vétustes dans les hameaux. Une proposition sera présentée prochainement à la commission.

La commission commence à travailler sur l'édition du bulletin municipal 2025. Si des habitants souhaitent participer à l'élaboration de celui-ci (articles, relecture, design...), merci de vous faire connaître auprès de la mairie.



Centre Communal d'Action Sociale

Dans le cadre du C.C.A.S., le repas des 70 ans et + aura lieu le 19 octobre à l'ATHol. Il est encore possible de répondre à l'invitation si vous ne l'avez pas fait, ou de vous manifester auprès de la mairie si vous n'avez pas reçu d'invitation nominative. Ceux qui le souhaitent pourront venir avec leurs chansons préférées et pousser la chansonnette pendant l'après-midi.

Les journées « jeux intergénérationnels », organisées par le C.C.A.S. et l'école, auront lieu les 27 et 28 novembre 2025 à la salle des fêtes de Neuville-sur-Ain. Grands parents et seniors, réservez dès maintenant ces dates !

Services municipaux

Le conseil a émis un accord de principe, pour l'adhésion de la commune au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion de l'Ain, afin de proposer aux agents communaux une mutuelle santé et une participation communale de 30 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2026. Ces éléments devront faire l'objet d'une délibération du conseil municipal après avis du Comité social territorial.



Le conseil a été informé des mouvements récents et à venir au sein du service administratif de la collectivité :

- Poste accueil service administratif : départ d'Emma BRION au 23 août 2025, arrivée de Gabrielle ESTRELLA le 1^{er} août 2025.
- Poste secrétaire générale de mairie : mutation de Patricia CHANEL au 1^{er} décembre 2025. Un recrutement a été ouvert en vue de son remplacement.

Informations diverses

Le conseil a décidé de dénommer la rue desservant le lotissement « Les Terrasses de Gillou » « Impasse du Bois Marron ». La base adresse nationale sera mise à jour dans ce sens.

Le conseil a également été informé de problèmes liés à la présence d'un camp scouts aux abords du Château de Thol au mois d'août.



Factures d'eau Suez

Les personnes concernées par une forte augmentation de leur facture d'eau sont invitées à se signaler en mairie par téléphone 04 74 37 77 16 ou mail mairie@neuvillesurain.fr en laissant leur nom, adresse, n° de téléphone, et n° de compteur ou d'abonné.

SUEZ reprendra contact afin d'étudier chaque cas.

Pour rappel :

En 2024, la relève des compteurs a été réalisée fin août / début septembre par un prestataire mandaté par SUEZ.

Il semble que de nombreux relevés de compteurs n'aient pas été réalisés correctement. De ce fait les volumes inscrits sur la facture 2024 (volumes indiqués comme « relevés ») sont bien souvent anormalement bas. Vous aviez peut-être de ce fait reçu à l'automne 2024 un remboursement de la part de SUEZ, et pour les foyers mensualisés, l'échéancier 2025 a été revu à la baisse.

S'agissant d'un problème général lié au prestataire sur l'ensemble du territoire, SUEZ a décidé de faire réaliser la relève par ses propres agents en 2025.

Les relèves 2025 paraissent correctes (information signalée par plusieurs abonnés qui ont procédé à une vérification).

La facturation de septembre 2025 inclut en conséquence un « rattrapage » lié à la mauvaise relève 2024, ce qui entraîne des volumes anormalement élevés.

De plus dans certains cas, il n'y avait pas eu de relevés les années précédentes, mais seulement des estimations.

Votre facture a probablement été accompagnée d'un courrier généré automatiquement indiquant une consommation anormale. Vous pouvez vérifier le volume indiqué sur votre compteur pour écarter toute suspicion de fuite (le chiffre noté doit correspondre à \pm quelques m³ au relevé noté sur votre facture).

Pour les abonnés qui ont opté pour la mensualisation, cette facture élevée entraîne une revalorisation des mensualités pour l'année prochaine. Vous pouvez contacter le service client de SUEZ (09.77.40.84.08 ou par votre accès personnel sur internet) afin de demander la rectification de votre échéancier.

Pour rappel, en période de relève de compteur (mi-août à mi-septembre), vous pouvez réaliser vous-même la relève en déposant une photo de votre compteur sur votre accès personnel <https://www.toutsurmoneau.fr/>

Pour vérifier votre consommation, sachez qu'une famille de 4 personnes consomme en moyenne 120 m³ par an.